

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A. RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI. B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°1 : Tableau des subventions budget principal + budget affaires scolaires

Frédéric RODRIGUES présente les demandes de subventions examinées par la commission « association ».

Budget général

Attribution des demandes de subventions 2023			
Associations	Subventions votées en 2022	Demandes 2023	Propositions de la commission Associations 2023
AFM Téléthon		pas de montant	120,00 €
France Alzheimer		pas de montant	120,00 €
LocoMotive		pas de montant	120,00 €
Protection Civile		pas de montant	120,00 €
Les Restaurants du Cœur	120,00 €	pas de montant	120,00 €
Panier Relais	2 500,00 €	pas de demande	2 500,00 €
Association Donneur de Sang Bas-Chablais	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Club d'aéromodélisme Red Corsaire	1000 + 487,25	1 150,00 €	1 000,00 €

Basket Club du Bas-Chablais	1 500,00 €	1 750,00 €	1 500,00 €
Farandole	3 400,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €
Ensemble musical de Sciez	1 440,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
FC Léman Presqu'île	5 000,00 €	6 000,00 €	
Messery Rencontre	800 + 500 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Refuge de l'espoir d'Arthaz	2 200,00 €	pas de demande	2 214,00 €
SEPas Impossible		pas de montant	120,00 €
Club Nautique de Nernier Yvoire	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Lutte contre la grêle dans le Chablais	70,00 €	pas de demande	70,00 €
Carcajou	450,00 €	500,00 €	500,00 €
Prévention Routière		250,00 €	120,00 €
Tétras libre		250,00 €	120,00 €
MJC Chablais	2 072,00 €	3 264,00 €	1 980,00 €
2P 2R		1 500,00 €	0,00 €
Apei Thonon		pas de montant	120,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	375,00 €		875,00 €
AFRAG			600,00 €
		TOTAL	20 319,00 €

Voté BP 2023 : 30 000 €

Budget affaires scolaires

Nom de l'association	Subvention votée en 2021	Subvention votée en 2022	Demande 2023	Proposition 2023
Coopérative scolaire	10 260 €	12 560 €	13 816 €	13 116 €

Alexandre RAYMOND souhaite connaître le nombre d'enfants de Messery inscrits au club de basket du Bas Chablais et le nombre total de membres.

Lucille SCHEFZICK lui répond qu'il y a environs une vingtaine d'enfants originaires de Messery et que les effectifs du club sont de 200 membres.

Bernard WALET souligne, à propos de l'ensemble instrumental de SCIEZ, que les locaux sont mis gratuitement à sa disposition.

Frédéric RODRIGUES fait remarquer qu'il y a 64 adultes et enfants de MESSERY inscrits au club nautique NERNIER/YVOIRE.

Thierry NOIR précise que la subvention demandée par 2P 2R sera remplacée par la remise de bois qui permettra de confectionner une passerelle.

Roseline MEGHEZZI fait connaître la position de Serge BEL à propos de la demande faite par la Chambre des Métiers : pour lui, ce sont les employeurs qui financent.

Le conseil municipal considère que si des familles ont des difficultés financières s'agissant de la fréquentation par leurs enfants d'établissements gérés par la Chambre des Métiers, ils peuvent se tourner vers le CCAS.

Elle demande ensuite s'il est possible de voter les subventions une à une.

Elle pense enfin que certaines demandes sont discutables, comme celle de Farandole. Le concours financier de la commune étant reversé à l'école, cela « brouille » l'action de la collectivité en faveur des élèves.

Alexandre RAYMOND ne le pense pas et estime que les aides apportées par Farandole vont vers des projets bien spécifiques, « initiés » par l'association.

Frédéric RODRIGUES souligne qu'au cours des huit années passées à Farandole, il a pu apprécier le travail effectué par l'association au profit de l'école.

Alexandre Raymond demande comment le choix s'est fait sur l'attribution de subvention de 120 Euros accordés à certaines associations. Lucille Schefzick lui répond que la commission à décider cette année de donner 120 à 10 associations de la région et qui œuvre pour la santé : sclérose en plaque, téléthon, etc...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer les subventions aux associations telles que présentées dans les deux tableaux ci-dessus à l'exception de la subvention « Chambre des Métiers » qui est retirée du tableau.

Dit que la demande de subvention de l'association « FC Léman presque-île » sera discuté au prochain conseil municipal.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI.
C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A.
RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI.
B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°2 : **Présentation du plan de déploiement des Points d'Apport Volontaires (P.A.V.)**

Thierry NOIR présente, plan à l'appui, l'emplacements des P.A.V. qui vont être installés dans les mois qui viennent sur le territoire communal, 13 au total ce qui correspond à 64 containers au total. Nathalie Vuarnet demande d'anticiper sur le compost.

Il précise qu'il peut y avoir, au maximum, 7 containers par emplacement et que la commune a voulu éviter d'acheter du terrain pour y installer les P.A.V.

Plusieurs conseillers appellent de leurs vœux l'enfouissement des containers, notamment en centre-bourg, essentiellement pour des raisons esthétiques.

Thierry NOIR ne partage pas cet avis et pense que paysager les sites est suffisant. Il fait savoir également que les seuls retours de la population, pour l'instant, concernent les nuisances sonores.

Cyril PUECH lui répond qu'il est possible de faire les deux : paysager en enterrer. Il n'est pas persuadé que l'enfouissement des containers près du Vêrêt soit techniquement possible, en raison notamment d'un passage de canalisations.

Thierry Noir explique également que le souhait est de ne pas acheter de terrains pour cela mais d'utiliser les terrains de la commune, à une ou deux exceptions près. Il précise que le budget de l'agglo est de 60 000 euros et le reste sera à la charge de la commune (il faut compter environ 2 000 euros par container).

Plusieurs élus, reprenant la proposition de Cyril PUECH, pensent que ce site n'est pas approprié et qu'il ne sera pas du tout pratique, notamment lors du passage des camions de ramassage. Ils suggèrent de l'installer côté église/rue du bourg, devant l'ancienne salle paroissiale.

Par ailleurs, une partie du conseil municipal n'est pas du tout séduit par la proposition d'installer des containers à proximité immédiate de la future salle communale des Semiss. Une mise en place le long du chemin d'accès au parc des Sémiss (côté droit du chemin en allant vers le parc) leur semble bien meilleure.

Il est proposé au conseil municipal,

- Après avoir pris connaissance du plan des emplacements et du type de containers qui seront mis en place,
- Après avoir entendu Thierry NOIR préciser les aménagements qui vont être réalisés par la commune et par Thonon-Agglomération,
- Après rappel des crédits inscrits au budget et du calendrier d'installation,

De valider le plan de déploiement des P.A.V. tel que présenté ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le plan de déploiement présenté à deux exceptions près :

- L'emplacement près des immeubles sociaux « Le Vêret » ;
- L'emplacement du P.A.V. du parc des Semiss.

Demande pour ces deux sites, avant d'en reparler en conseil municipal :

- Que l'on étudie une autre proposition d'emplacement conforme aux suggestions du conseil municipal (voir ci-dessus).
- Que des schémas d'aménagement paysager soient fournis.
- Que l'on vérifie si l'enfouissement est possible devant l'immeuble « le Vêret ».

La secrétaire de séance

Lucille SCHEEZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI.
C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A.
RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI.
B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°3 :

Raccordement au réseau de distribution d'électricité : convention de financement avec SCCV VILLA MERIDIA

La réalisation de la seconde tranche de l'opération « SAGEC », comme la 1^{ère} d'ailleurs, supposait une extension du réseau public d'électricité. ENEDIS ne connaît en la matière qu'un interlocuteur : les collectivités territoriales.

Un devis a été demandé à ERDF d'un montant de 12 421.056 € TTC.

Il n'était pas envisageable que cette extension qui ne profite qu'à une seule promotion immobilière soit supportée par la commune.

Une convention a été préparée afin de mettre le coût des travaux à la charge exclusive du promoteur.

Il est donc proposé de passer une convention à cet effet avec la SCCV VILLA MERIDIA et d'autoriser le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le projet de convention avec la SCCV VILLA MERIDIA

Autorise M. le Maire à la signer.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI.
C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A.
RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI.
B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°4 : **Vote des taux de fiscalité locale 2023 (y compris THRS)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles 2023 et du produit fiscal attendu tels qu'ils résultent de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 »,

Après qu'il ait été rappelé que les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont fusionnées et sont affectées en totalité aux communes depuis 2021 en contrepartie des pertes de T.H.,

Après qu'il ait été rappelé que les communes pouvaient à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (THRS) et que l'absence d'un taux TH dans la délibération s'interprétait comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre,

Décide de reconduire, pour 2023, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI.
C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A.
RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI.
B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 / 2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°5 : **Participation au programme Watty à l'école (programme de sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie et d'eau) pour l'année scolaire 2022/2023.**

Ce programme mis en œuvre dans les écoles primaires a été lancé par Thonon-Agglomération lors de l'année scolaire 2021/2022 ; 4 classes de Messery ont bénéficié de cette action de sensibilisation. La commune avait participé à hauteur de 612 € à cette opération.

Ce programme a été reconduit pour l'année scolaire 2022/2023 et 4 nouvelles classes en bénéficient. Une participation d'un même montant est sollicitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser une participation de 612 € à THONON-AGGLOMERATION pour une Intervention auprès de 4 classes de l'école « Les Petits Crayons » dans le cadre du programme Watty.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Président de séance

Frédéric RODRIGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI.
C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A.
RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI.
B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°6 : **Cimetière : rétrocession de concession d'une case de columbarium**

Suite à un transfert d'une urne funéraire placée dans le columbarium vers un caveau « pleine terre », une famille (représentée par Mme Corinne SIMON) sollicite la rétrocession d'une case du columbarium acquise le 30 mai 2022 pour 30 ans au prix de 500 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette rétrocession et de rembourser l'intéressée selon la règle du prorata temporis, soit la somme de 487.76 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le principe de la rétrocession de la case du columbarium acquise par Mme SIMON et détaillée ci-dessus,

Autorise le remboursement à l'intéressée de la somme de 487.76 €.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A. RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI. B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°7 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune de Massongy dans le cadre de l'aménagement de sentiers pédestres et parcours VTT

5 communes (Massongy, Messery, Douvaine, Sciez et Excenevex) ont décidé de se regrouper pour aménager ou créer des sentiers pédestres ou des parcours VTT communs à plusieurs territoires communaux.

La commune de Messery est concernée par une liaison commune avec Massongy (plan projeté en séance).

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement sera assurée par Massongy.

La convention à passer entre les 5 communes prévoit une participation financière de Messery comprise entre 3 400 et 3 800 €.

Lorsque la commune de Massongy aura récupéré la subvention FEADER, elle remboursera une somme d'un peu plus de 2 000 € à la commune de Messery.

NB : parallèlement à cette contribution financière, la commune de Messery va passer une convention avec une association d'Excenevex pour la construction d'une passerelle entre les communes de Massongy et Messery : la commune fournit le bois, l'association réalise et pose la passerelle.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec les 4 autres communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les termes et conditions de la convention proposée ci-dessus,

Autorise M. le Maire à la signer.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A. RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI. B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°8 : **Préemption terrains DE LEUSSE DE SYON nouvelles déclarations d'intention d'aliéner – demande d'avis du conseil municipal**

Le 02 février dernier, le conseil municipal a refusé que la commune fasse usage du droit de préemption pour l'acquisition de plusieurs parcelles boisées d'une superficie de l'ordre de 13 ha pour un prix estimé à 129 000 €.

De nouvelles déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie début mars avec un prix de vente de 0.45 €/m², soit environ 59 000 € pour la totalité des parcelles.

Dans la mesure où le prix du terrain avait pesé fortement dans la décision de rejet du conseil municipal, il est proposé d'en débattre à nouveau étant précisé que le conseil municipal a délégué au maire l'exercice de son droit de préemption pour les acquisitions < 100 000 €.

M. le Maire se proposant de préempter, le conseil municipal est sollicité pour avis.

Thierry NOIR précise que la commune a déjà, depuis le début du mandat actuel, acquis environ 10 ha de terrains boisés.

Cyril PUECH, de son côté, fait remarquer que la commune, en rejetant une 1^{ère} proposition d'achat à 1 €/m², a économiser environ 60 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre, 12 pour),

Exprime un avis positif en faveur de cette préemption.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A. RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI. B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°9 : **Décision modificative n°1 au budget principal de la commune.**

Cyril PUECH rappelle que par rapport aux inscriptions budgétaires de début d'année, plusieurs modifications doivent intervenir pour permettre :

- Le financement de la préemption « DE LEUSSE DE SYON » (59 000 €).
- Le paiement au SYANE de la participation de la commune aux travaux d'amélioration et de valorisation du réseau d'éclairage public décidée le 2 mars dernier (80 000 €).
- Le versement de la contribution à Massongy (entre 3 400 et 3 800 €) dans le cadre du programme de mise en place d'un réseau de cheminements piétons et VTT.
- La prise en compte de la convention avec la SCCV VILLA MERIDIA (12 421.056).

Il est donc proposé d'approuver la décision modificative suivante au budget principal :

Dépenses de fonctionnement :

Ch. 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL - 102 800 €

Art. 615231 Entretien Réseau routier..... - 22 800 €

Art. 615232 Entretien réseau éclairage publ. et - 80 000 €

Ch. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE..... + 83 800 €.

Art 65548 Autres contributions..... + 80 000 €

Art. 657351 Subv. de fonct. aux organismes publics..... + 3 800 €

Ch. 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.....+ 19 000 €

Dépenses d'investissement :

Ch. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... + 71 421.056 €

Art. 2117 Bois et forêts..... + 59 000 €

Acquisition DE LEUSSE DE SYON

Art. 21534 Extension de réseaux électriques..... + 12 421.056 €

Ch. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS - 40 000 €

Art. 2315 Op. Rue du BORGET..... - 40 000 €

Recettes d'investissement :

Ch. 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT. + 19 000 €

Ch. 13 Subvention d'investissement + 12 421.056 €

Art. 1328 Offre de concours SCCV VILLA MERIDIA + 12 421.056 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre, 14 pour),

Valide la décision modificative n°1 au budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Federic RODRIGUES




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI. C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A. RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI. B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°10 : Budget affaires scolaires : proposition de convention avec la commune de Nernier pour montant des participations communales + tarifs.

La commune de NERNIER accepte, pour l'année en cours, de participer à l'ensemble des dépenses afférentes à l'école et aux activités périscolaires. Sa participation au budget « affaires scolaires » pour 2023 passerait de 50 000 € à 79 000 € ; en contrepartie, la commune de NERNIER demande qu'à partir de la rentrée 2023/2024, un tarif unique pour le restaurant scolaire et la garderie entre les enfants de MESSERY et ceux de NERNIER soit mis en place. Une convention détaillant cet accord est proposée au conseil municipal.

Il est à noter que le conseil sera appelé, lors d'une prochaine séance (avant la rentrée 2023/2024 bien-évidemment), à se prononcer sur une nouvelle grille tarifaire conforme à l'accord ci-dessus.

Précisons enfin que l'exécutif ne souhaite pas étendre aux enfants extérieurs à NERNIER et MESSERY cette égalité de tarifs. La décision appartiendra toutefois au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention présentée ci-dessus

Autorise M. le Maire à la signer.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023 20 h.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Frédéric RODRIGUES.

Etaient présents : F. RODRIGUES. N. VUARNET. T. NOIR. R. MEGHEZZI.
C. GERARD. C. PUECH. L. SCHEFZICK. B. WALET. A.
RAYMOND. N. REYNAUD.

Absents : S. BEL. A. MARI. A. BLOT. C. COSTAFROLAZ. C. CERRI.
B. SCHMIDT. I. DUCROZ. J. GROSJEAN. F. KRAUZE.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de procurations : 6

Date de la convocation : 29 / 03 /2023

Mme Lucille SCHEFZICK a été élue secrétaire de séance

Délibération n°11 : Remboursement Nathalie VUARNET suite à des dépenses avancées à l'occasion du Festival du Film Vert.

Nathalie VUARNET ne participe ni au débat ni au vote.

A l'occasion du festival du Film Vert qui s'est tenu les 18 et 19 mars dernier, Nathalie VUARNET a payé sur ses propres deniers des dépenses afférentes au festival, auprès de deux fournisseurs : Carrefour Douvaine et Satoriz Chablais.

Le montant de l'avance s'élève à 94.96 €. Il convient de rembourser, sur la base des tickets de caisse remis, l'avance faite par Nathalie VUARNET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (N. VUARNET ne participant ni au débat ni au vote)

Accepte de rembourser l'avance faite par Nathalie VUARNET à l'occasion du festival du Film Vert 2023 d'un montant de 94.96 €.

La secrétaire de séance

Lucille SCHEFZICK



Le Président de séance

Frédéric RODRIGUES

